

Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 22 septembre 2016 à 20 heures

M le Maire Henri MATTES ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjointes Julien SCHICKLIN, Sylvie GOEPFERT et Serge ESTERMANN, MM Margone BIRSINGER, Véronique DE NEEF, Serge GAISSER, Sophie GOEPFERT, Michel MEYER, René OTT, Nicolas RICHERDT, Fabien ROSENBLATT, Marlyse SCHAFER et Fabien WEIDER.

Absents excusés : Néant.

Absents non excusés : M Henri WENCK.

Procurations : Néant.

Ordre du jour :

1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 21 juillet 2016
2. Conseil Municipal :
 - 2.1 Démission de M Fabien WEIDER de ses fonctions d'Adjoint au Maire
 - 2.2 Fixation du nombre d'Adjointes
 - 2.3 Election d'un Adjoint
 - 2.4 Répartition des compétences
3. Rapports des délégués
4. Urbanisme :
 - 4.1 Examen des dossiers déposés
 - 4.2 Plan Local d'Urbanisme : Etat d'avancement du dossier
5. Affaires générales
 - 5.1 Rentrée scolaire : effectifs, travaux à prévoir
 - 5.2 Concours des maisons fleuries : valeur des prix et date de remise
 - 5.3 Organisation de la réception du 11 Novembre 2016
 - 5.4 Rapport de la réunion de la commission technique du 25 août 2016
 - 5.5 Informations sur l'avancement du centre intercommunal
 - 5.6 Travaux de suppression de réseaux aériens secteur rue des Vignes
 - 5.7 Discussion sur l'installation de panneaux pour la production d'électricité solaire
 - 5.8 Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)
 - 5.9 Travaux rue des Vignes
 - 5.10 Aménagement de la rue des Acacias
6. Finances : révision du taux de la taxe d'aménagement
7. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
8. Divers.

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 21 juillet 2016

Ce compte-rendu a été transmis aux élus par mail. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Conseil Municipal :

2.1 Démission de M Fabien WEIDER de ses fonctions d'Adjoint au Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que par lettre du 15 juillet 2016, M Fabien WEIDER a informé M le Préfet de sa décision de renoncer à ses fonctions d'Adjoint au Maire de Michelbach-le-Bas.

Conformément à l'article L. 2122 -15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M le Préfet a accepté sa démission à compter du 12 août 2016 et a envoyé copie à la mairie le 6 septembre 2016.

Par ailleurs, M WEIDER ne renonce pas à ses fonctions de conseiller municipal.

Monsieur le Maire précise que M WEIDER garde un rôle important dans les discussions concernant la programmation de la fusion des corps de sapeurs-pompiers de Michelbach-le-Bas et Ranspach-le-Bas. Il en profite pour le remercier pour le travail accompli dans le cadre de ses fonctions au sein de la commune.

M WEIDER précise qu'il s'entend bien avec l'équipe municipale, mais qu'il renonce à ses fonctions d'adjoint par manque de temps, entre vie professionnelle, familiale, et sa charge de chef de corps, il ne peut plus concilier toutes les actions.

2.2 Fixation du nombre d'Adjoints

M le Maire propose de laisser le nombre d'Adjoints à **trois** et de supprimer le poste d'adjoint de M WEIDER, mais de mettre en place deux postes de délégués.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition par 7 voix pour, 6 abstentions et 1 voix contre.

Les deux délégués nommés sont Mme Margone BIRSINGER et M Michel MEYER.

Madame BIRSINGER aura en charge l'organisation des écoles, l'accueil périscolaire, les contacts avec les parents d'élèves ainsi que les interactions avec le personnel enseignant au sujet de la conception du pôle intercommunal, les personnes âgées et l'organisation des activités qui les concernent.

M MEYER aura en charge la sécurité routière, la sécurité des bâtiments communaux, les participants citoyens et la conception technique du pôle intercommunal.

M Fabien ROSENBLATT restera le coordinateur du projet intercommunal, les trois Adjoints en place conservant leurs attributions respectives.

3. Rapports des délégués

M WEIDER rend compte de la réunion du Syndicat d'eau du 21 septembre 2016.

M MEYER évoque la séance du Syndicat des cours d'eau du 27 juillet 2016,

enfin M le Maire précise que la réunion mensuelle de la Communauté de Communes s'est déroulée à Michelbach-le-Bas le 3 septembre 2016.

4. Urbanisme :

4.1 Examen des dossiers déposés :

M l'Adjoint SCHICKLIN a enregistré les demandes de permis de construire suivants :

- SCHILTZ pour l'installation d'un garage 14 rue des Vergers ;
- MULHAUPT pour la construction d'un garage et d'un abri de jardin 29 rue de Ranspach.

D'autre part, des déclarations de travaux ont été déposées

- Abri-bois et protection de descente de garage 24 rue de l'Altenbach
- Clôture 5 rue des Frênes
- Escalier et suppression d'une fenêtre 4 rue des Frênes.

4.2 Plan Local d'Urbanisme : Etat d'avancement du dossier

M le Maire indique au Conseil que l'enquête publique s'est terminée le 12 août dernier, dans les délais légaux et que le projet de PLU a fait l'objet de deux remarques principales dont l'une concernant le classement d'un terrain et l'autre provenant d'une partie d'un groupe de propriétaires qui s'estiment lésés par le déclassement de leurs parcelles.

M le Maire tient à préciser qu'il a tenu une réunion avec deux personnes de ce groupe pour leur expliquer les raisons de ce déclassement qui résulte d'une demande de réduction des surfaces à urbaniser provenant de la Sous-préfecture et de la DDT.

Le Cabinet WAECHTER finalisera le dossier et le PLU sera proposé à l'approbation du Conseil Municipal le 13 octobre 2016.

5 Affaires générales

5.1 Rentrée scolaire : effectifs, travaux à prévoir

L'école maternelle, sous la direction de Mme MARSET, accueille 19 enfants :

5 en petite section, 8 en moyenne section, 3 en grande section et 3 en CP.

L'école primaire dirigée par Mme SCHUBNEL compte 17 élèves.

La rentrée s'est bien déroulée et l'accueil du périscolaire fonctionne bien.

M le Maire en profite pour remercier MM les Adjointes SCHICKLIN et ESTERMANN qui ont tout mis en œuvre pour permettre l'ouverture de la structure.

Il y a lieu de prévoir les travaux de sécurité suivants : mise en place d'une sonnette et sécurisation de la porte de l'école maternelle.

A l'unanimité, les élus approuvent le devis des Ets GOEPFERT présenté par le Délégué à la sécurité M Michel MEYER, d'un montant de 506,- € TTC pour la porte.

5.2 Concours des maisons fleuries : valeur des prix et date de remise

La tournée annuelle dans le village a eu lieu le 31 juillet 2016.

Sur proposition de M l'Adjoint ESTERMANN, les prix de récompense destinés aux lauréats du concours des maisons fleuries 2016 sont fixés aux valeurs suivantes :

- 50,- € pour les premiers prix,
- 35,- € pour les deuxièmes prix,
- 25,- € pour les troisièmes prix.

Les prix seront remis aux lauréats au cours de la réception du 11 Novembre 2016.

M l'Adjoint ESTERMANN annonce que la mise en place du fleurissement des massifs pour l'automne et le printemps est chiffré à 1 500,- € environ.

5.3 Organisation de la réception du 11 Novembre 2016

La réception est fixée au samedi 12 novembre 2016 et donnera l'occasion d'inaugurer les nouveaux locaux et de remettre diverses distinctions : sapeurs-pompiers, maisons fleuries, donateurs de sang etc...

Toute la population sera invitée, de même que les nouveaux arrivants, les associations locales, les parents d'élèves, les architectes, les représentants des communes de Blotzheim et Ranspach-le-Bas.

La réception sera organisée par M Michel MEYER et Mme l'Adjointe GOEPFERT.

Les sommes nécessaires sont débloquées pour le buffet.

5.4 Rapport de la réunion de la commission technique du 25 août 2016

La parole est à Monsieur l'Adjoint SCHICKLIN.

Le 29 août dernier, il a organisé une visite des nouveaux locaux de l'école élémentaire et du périscolaire pour les parents d'élèves, les enseignants, le Conseil Municipal et les associations locales.

Une réunion spéciale est prévue concernant les conditions de location de la salle « Père Muller » rénovée : tarifs, nettoyage etc...

Le revêtement devant l'entrée de la cuisine a été remplacé.

En ce qui concerne le nom de la nouvelle rue créée par l'AFUA rue des Vignes, il sera demandé aux propriétaires et aux écoliers de l'école primaire de faire des propositions.

Les élus prendront ensuite la décision finale.

Digue : La fin des travaux est proche. Suite aux orages, le chemin a été remis en état avec un apport de concassé. L'herbe sera semée avant fin septembre.

Placette devant le Dorfhisle : La dépense pour la rénovation de cette placette est estimée à 40 000,- € au maximum. Des études plus détaillées seront faites.

Alimentation en eau potable : M l'Adjoint relève le diamètre (100) de la conduite d'eau posée dans le secteur de l'ancien pont SNCF et qui alimente le Petit-Bois, les rues des Vergers, du Jura, du Lilas, des Vignes et l'AFUA rue des Vignes.

Cette conduite doit être remplacée très rapidement. M l'Adjoint a sollicité un devis qui a été transmis au Syndicat d'eau. Au cours de sa réunion du 21 septembre dernier, le Syndicat a pris la décision de prendre en charge le remplacement de cette conduite.

Rue des Acacias : Une petite modification est prévue par rapport au projet initial. Il y a lieu de prévoir un circuit fermé avec le réseau d'eau potable pour augmenter le débit et permettre de cloisonner les circuits.

Le petit chemin d'accès rue des acacias vers la piste cyclable sera aménagé proprement pour un accès aux piétons et aux cyclistes.

5.5 Informations sur l'avancement du centre intercommunal

La parole est à Monsieur Fabien WEIDER, chef du Corps local des Sapeurs-Pompiers.

Ce dernier a beaucoup œuvré avec M Franck MULLER, Chef de Corps de Ranspach-le-Bas, en faveur d'un rapprochement entre les corps des communes de Michelbach-le-Bas et Ranspach-le-Bas en vue de la création d'un centre intercommunal.

Toute nouvelle création de Syndicat étant exclue par la loi, et afin de maintenir un service de secours local, les deux corps travaillent, avec l'appui du SDIS Colmar, sur une solution de conventionnement.

Au départ, il y aurait dissolution de l'un des corps et création d'un centre intercommunal dans lequel corps et matériels seront intégrés et mis en commun.

Le projet bénéficie du soutien de la chefferie pour ce projet qualifié de projet pilote. Si l'idée aboutit, d'autres corps pourront en prendre exemple.

M WEIDER souligne que d'ores et déjà, les deux entités collaborent dans de bonnes conditions.

M le Maire insiste sur le fait que les deux communes seront sur un même pied d'égalité et que la convention et le budget seront soumis au Conseil Municipal.

5.6 Travaux de suppression de réseaux aériens secteur rue des Vignes

La parole est à Monsieur l'Adjoint SCHICKLIN.

Il explique que dans le cadre des travaux de viabilisation de l'AFUA rue des Vignes, les riverains de cette rue seront branchés en souterrain, alors qu'actuellement, les réseaux électriques et téléphoniques sont aériens. Dès lors, la seule propriété restant desservie par ces réseaux est située 25 rue de la Dîme.

Il y a donc lieu de procéder à la dépose des réseaux aériens sur environ 300 mètres et de rebrancher la propriété en souterrain par la rue de la Dîme.

Le coût pour la commune pour la réalisation des travaux sur domaine public s'élève à la somme de 5 200 €.

La dépense pour la partie privée sera prise en charge par l'AFUA.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M l'Adjoint SCHICKLIN, par 12 voix, 1 contre et 1 abstention, prend la décision :

- de faire exécuter les travaux,
- d'autoriser M le Maire à donner l'ordre de service,
- précise que la somme nécessaire est disponible au budget en cours.

5.7 Discussion sur l'installation de panneaux pour la production d'électricité solaire

M l'Adjoint SCHICKLIN présente à l'assemblée une proposition pour l'installation de trois panneaux en autoconsommation sur la toiture de la mairie.

Le but de cette installation n'est pas de vendre l'électricité ainsi produite, mais de l'utiliser pour les appareils tels que les ordinateurs, le photocopieur etc.

Le prix du matériel est chiffré à la somme de 1 200,- € TTC environ.

L'économie espérée sur la facture annuelle du courant électrique est estimée à 120,- €.

Le retour sur investissement sera de l'ordre de 12 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications, par 5 voix pour, 7 absents et 2 voix contre, décide :

- de faire installer 3 panneaux en autoconsommation sur le toit de la mairie,
- de charger M le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

M ROSENBLATT propose de demander une étude pour la pose de panneaux pour la production et la revente d'électricité.

5.8 Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

M l'Adjoint SCHICKLIN présente l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) qu'il compte soumettre à M le Préfet du Haut-Rhin pour approbation.

L'agenda concerne les sept établissements recevant du public suivants :

- Ecole maternelle,
- Eglise,
- Local basket,
- Local infirmières,
- Mairie,
- Salle paroissiale
- Dorfhisle.

Les actions concourant à la mise en accessibilité des établissements concernés sont étalées sur une durée de deux périodes de trois ans maximum, justifiées par l'ampleur des travaux envisagés.

Le chiffrage des actions est estimé de la façon suivante :

- Année 1 (2016) :	450 € HT
- Année 2 :	3 000 € HT
- Année 3 :	1 550 € HT
- Période 2 (années 4, 5 et 6) :	<u>38 150 € HT</u>
Total	43 150 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver le projet d'agenda d'accessibilité programmée tel que présenté par M l'Adjoint et de le soumettre à M le Préfet,

5.9 Travaux rue des Vignes

La parole est à M l'Adjoint SCHICKLIN.

Il propose de prévoir la pose d'un mur en L pour consolider le talus en prolongement de l'ancien pont SNCF tout en tenant compte du passage de la conduite d'eau de refoulement. Le coût du projet est chiffré entre 10 000 et 15 000 € selon la hauteur du mur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et autorise M l'Adjoint à signer l'ordre de service.

Les élus soulignent que la somme maximum allouée est de 15000 € et qu'ils ne participeront à aucune dépense supplémentaire dans le cadre de l'AFUA rue des Vignes.

5.10 Aménagement de la rue des Acacias

La parole est à M l'Adjoint SCHICKLIN.

Il explique que suite à la décision du Conseil Municipal du 19 mai 2016 concernant l'approbation du projet pour l'aménagement de la rue des Acacias et la demande d'une subvention, la Région a répondu que la demande sera présentée à la commission permanente du 23 septembre prochain, et que la commune peut démarrer les travaux envisagés.

En principe, la subvention s'élève à la somme de 20 000,- €.

Les études avancent, les documents pour la consultation des entreprises seront finalisés dans les semaines à venir afin de pouvoir signer les marchés au courant du mois de novembre 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet d'aménagement de la rue des Acacias dont l'avant-projet se décompose ainsi :
 - < VOIRIE : 88 733,- € HT
 - < ASSAINISSEMENT : 66 595,- € HT
 - < RESEAU TELECOM : 12 482,- € HT,
- de lancer la consultation publique,
- d'autoriser M le Maire à signer tous documents afférents.

Une réunion avec les riverains de la rue des Acacias s'est déroulée à la mairie le 20 septembre 2016.

6. Finances : révision du taux de la taxe d'aménagement

La parole est à M Nicolas RICHERDT.

Il explique que dans la commune la taxe d'aménagement (ancienne TLE) a été fixée en 2011 au taux de 3 %, et que le taux maximum est de 5 %.

Au vu des travaux qui restent à financer par la commune dans le cadre des aménagements des AFUA, M RICHERDT propose de réviser la taxe d'aménagement et de la fixer au taux de 5 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'approuver la proposition de M RICHERDT et de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % à compter du 1^{er} janvier 2017,
- charge M le Maire de faire suivre la décision aux services des impôts.

7. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 08 octobre 2015, M le Maire informe les élus qu'il a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur la propriété suivante comportant une maison d'habitation : section 13 n°11, 8 rue des Acacias, d'une superficie de 8.91 ares.

La valeur du bien est chiffrée à la somme de 280 000,- €, commission de 12 000 € en sus.

M l'Adjoint SCHICKLIN a signé l'avenant N° 2 au lot N° 11 carrelage/faïence de l'entreprise HAUMESSER, d'un montant de 757.68 € HT.

Le marché est ainsi porté à la somme totale de 12 544.37 € HT.

L'avenant concerne des travaux supplémentaires dans la cuisine.

Il a également signé l'avenant N° 2 au lot N° 08 chauffage/ventilation/sanitaire de l'entreprise EIMI, d'un montant de - 2 099.80 € HT.

Le marché est ainsi porté à la somme totale de 64 351.60 € HT.

Enfin, il a signé l'avenant N° 1 au lot N° 16 VRD/AMENAGEMENTS EXTERIEURS/ESPACES VERTS de l'entreprise HVTPUBLIC ET PRIVE, d'un montant de -732.86 € HT, ce qui porte le marché à la somme de 24 067.14 € HT.

8. Divers

Sécurité : M le Délégué Michel MEYER informe l'assistance qu'un nouveau commandant, M RENARD, a été installé à la gendarmerie de Saint-Louis.

Rond-point : Il est prévu de demander une estimation des travaux pour un rond-point au niveau du carrefour de l'ancien pont SNCF tel qu'il est dessiné au sol. Si le montant entre dans le budget, une installation provisoire sera mise en place.

Feux comportementaux : La commune dispose d'une offre entre 20 000 et 22 000 € pour deux feux simples ou 27 000 à 30 000 € pour une version améliorée permettant de protéger les sorties école et la rue des Merles. La décision sera prise ultérieurement.

Projet de chemin forestier : M l'Adjoint SCHICKLIN soumet aux élus une proposition de réaliser une jonction entre le chemin de Kappelen et le chemin de Brinckheim, en collaboration avec les services de l'ONF. Pour ce faire, il préconise l'acquisition d'un terrain agricole de 14 ares au prix de 2 500,- €, frais de notaire inclus. Une demande sera faite auprès de l'ONF, et la décision sera prise au cours d'une prochaine réunion.

AFUA rue de la Dîme

M l'Adjoint SCHICKLIN informe le Conseil Municipal que l'AFUA rue de la Dîme a été créée le 8 septembre 2016 et qu'il en a pris la présidence.

Tous les propriétaires concernés ont été reçus à la mairie afin d'établir le plan de remembrement.

Remerciements : M l'Adjoint SCHICKLIN tient à remercier M Henri WENCK pour les travaux d'assainissement qu'il a réalisés dans la zone de la déchetterie.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 20.